



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 21341

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question de la représentation des professionnels de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia dans les entretiens de la rue de Valois, organisés par le ministère de la culture et de la communication. La baisse rigoureuse des crédits déconcentrés (estimée à 20 %) disponibles en DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) menace les associations et les professionnels consacrant leur action à ce secteur. Dans ce contexte et dans le cas où l'État réaffirme l'importance de la place du cinéma et de l'audiovisuel dans le champ de l'art et de la culture, il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour que dorénavant les professionnels des filières de l'action culturelle cinématographique représentés dans leur diversité puissent participer aux rendez-vous les concernant mis en place par le ministère de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

La politique de soutien en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est assurée par le ministère de la culture et de la communication, au travers notamment des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et par le Centre national de la cinématographie (CNC), qui gère des dispositifs d'aides pour l'ensemble de la filière cinématographique. Le soutien aux festivals et aux rencontres professionnelles est extrêmement structurant pour le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Ces manifestations, qui visent notamment à découvrir de nouveaux talents, à favoriser la diversité de la création et à mettre en lumière des cinématographies peu diffusées, doivent être encouragées. En ce qui concerne les DRAC, les moyens budgétaires complémentaires qui ont été affectés au ministère de la culture et de la communication permettront de maintenir leurs actions dans des conditions comparables à celles de l'année passée. À partir de cette année, les interventions du ministère et du CNC sont différemment coordonnées. Les festivals présentant un intérêt national et international sont soutenus par le CNC. De leur côté, les DRAC se concentrent sur les manifestations d'intérêt local et régional. En outre, une mission a été confiée à Alain Auclair, ancien président de l'École nationale supérieure de l'image et du son (FEMIS), afin de dresser un état des lieux des programmes d'aide actuellement mis en oeuvre par le ministère de la culture et de la communication en faveur de l'éducation à l'image et de la diffusion culturelle cinématographique, et de formuler des propositions pour renforcer leur efficacité. Par ailleurs, la politique conventionnelle État/région/CNC, qui constitue un outil de structuration professionnelle et de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, a été renégociée en 2007 pour une nouvelle période de trois ans. Une nouvelle génération de convention de développement cinématographique et audiovisuel a en effet été conclue entre les trois partenaires pour les années 2007/2009, et le CNC a souhaité introduire un chapitre relatif à l'exploitation. C'est dans ce cadre que les politiques publiques en faveur des salles de proximité pourront être discutées et coordonnées, notamment dans la perspective du passage au numérique.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21341

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3348

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6759